

ZONES HUMIDES

Infos



Agir en zone humide ordinaire

2. Agir, une nécessité

5. Raisons et moyens d'agir

8. Initiatives

13. COP XII de Ramsar

17. Brèves

23. Publications

24. Agenda

Publication
du groupe d'experts
« Zones humides »

Participe à la communication de



sur les zones humides



Édition Société nationale
de protection de la nature

La protection des zones humides est devenue un impératif pour les collectivités locales depuis les lois Grenelle de 2009 et 2010. Elle fait partie des « porter à connaissance » des préfets aux territoires lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Si bien que cette mission est devenue ordinaire, banale, incontestable et incontestée. Il faut « faire avec ». Elle participe tout naturellement à la trame verte et bleue et représente un enjeu majeur, qui se trouve désormais au cœur de l'aménagement urbain.

Les zones humides, longtemps considérées comme néfastes, sont en fait menacées de toutes parts : urbanisation mal pensée, comportements laxistes, ignorances multiples, visions à court terme au détriment des enjeux de long terme, etc. Les territoires sont appelés au grand rendez-vous de l'Histoire pour faire évoluer nos sociétés vers plus d'intelligence des situations locales. Aujourd'hui, il faut vraiment renverser toutes nos logiques d'aménagement. Après l'ignorance, passons à la prise de conscience pour agir en synergie avec les meilleures données connues.

En effet, les zones humides, même « ordinaires », délivrent des aménités aux citoyens et rendent des services éminents aux écosystèmes. Ces milieux sont un antidote bienvenu aux négligences et laisser-aller des décennies antérieures. Des cadres de vie magnifiques, réparateurs, dans une période économique et sociale difficile pour tous.

Par ailleurs, les zones humides ordinaires ont ceci d'extraordinaire que leur aménagement est relativement peu coûteux dans un contexte où tout est maintenant trop onéreux pour les collectivités locales. On peut « faire beaucoup avec peu » : un rêve pour les territoires, les citoyens et les associations. À grands coups de serpe, un projet de protection de zones humides s'élève en moyenne autour de 100 000 €, soit dix fois moins que la moindre intervention en transition énergétique, où l'unité de compte atteint vite et dépasse le million d'euros.

Les zones humides ordinaires réalisent des prouesses d'une qualité souvent méconnue ou incomprise : proximité des gens et des habitants bousculés par le rythme sociétal, interface entre l'urbain et le rural, capacité d'accueil de fonctions sociales importantes, tels les jardins familiaux et d'insertion. Autant de portes d'entrée sur la nature et l'épanouissement de la biodiversité en milieu urbain. Elles ont aussi un lien fort avec le petit patrimoine : lavoirs, puits, chemins creux, haies bocagères, arbres remarquables.

Donner un sens à la vie des territoires, avec une gestion écologique bien comprise, anticiper les évolutions, articuler la relation entre les espaces préservés et les espaces fréquentés, aménager les transitions entre le milieu urbain « dur » et le milieu naturel plus « doux » sont des tâches exaltantes pour les élus et leurs concitoyens. Des tâches accessibles pour tout un chacun, car c'est aussi l'affaire de tous. Un sens et des vertus environnementales, un gisement étonnant de qualités profondes. Alors, pourquoi attendre ?

Jean-Loup Martin

Adjoint au maire de La Vicomté-sur-Rance en Côtes-d'Armor (22), chargé de l'information et du développement durable, animateur de visites dans la zone humide du moulin à marée du Prat, et créateur de la Réserve naturelle du Mesnil-le-Roi

La place des zones humides dans la trame verte et bleue

En tant que milieux riches et surtout d'interfaces, les zones humides ont une place à la fois importante et spécifique dans la trame verte et bleue (TVB) – projet initié en 2007 par le ministère chargé de l'écologie pour lutter contre la fragmentation des habitats – et ce, au travers de trois grands concepts.

Un seul projet pour le vert et le bleu

En écologie, les zones humides répondent à la définition des milieux appelés écotones car elles existent à la jonction entre des milieux terrestres et aquatiques : mares temporaires, prairies humides, ornières forestières... Les écotones sont par définition riches en biodiversité car ils abritent « mécaniquement » des espèces des deux types de milieux adjacents en plus d'autres espèces recherchant un « compromis ».

Or, l'une des ambitions de la France est de mettre en place une seule trame écologique, à la fois verte et bleue, qui intègre la composante terrestre et la composante aquatique – ainsi que, *a fortiori*, tous les milieux intermédiaires. Et ce, depuis l'échelle locale, à travers l'inscription dans les plans locaux d'urbanisme, jusqu'à l'échelle nationale (cf. encadré) en passant par l'échelle régionale à travers les schémas régionaux de cohérence écologique¹.

Une continuité sans contiguïté ?

De par leur nature, certaines zones humides (comme des tourbières bombées, des points d'eau temporaires) sont des milieux physiquement isolés. Pour autant, ils forment des réseaux, échelle à laquelle la continuité prend son sens. Les espèces qui les fréquentent



Photo : O. Cizel

peuvent en effet avoir besoin de transiter entre plusieurs zones humides pour accomplir leur cycle de vie.

Cette situation souligne la différence entre continuité structurelle (contiguïté) et continuité fonctionnelle (flux biologiques) : c'est la deuxième que l'on recherche dans la TVB, et celle-ci peut passer ou non par la première selon les milieux. En l'occurrence, pour les zones humides, cette contiguïté est naturellement rare,

contrairement à d'autres types de milieux comme les espaces boisés par exemple, où des forêts peuvent être connectées physiquement par des haies ou des boisements lâches.

Cette particularité des zones humides se retrouve dans le décret du 27 décembre 2012 n° 2012-1492 relatif à la trame verte et bleue qui codifie le dispositif réglementaire de la TVB. Ce décret donne en effet un statut particulier à ces milieux de la trame bleue, qui peuvent être ➔

Roselière de la Réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Les zones humides dans le cadrage national TVB

À l'échelle nationale, le document-cadre des *Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* (ON TVB), approuvé par le décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014, définit les grands principes de cette politique.

Plusieurs enjeux écologiques destinés à assurer une cohérence nationale de la TVB ont été identifiés, sous la coordination du MNHN-SPN*, pour alimenter les ON TVB. Parmi ces enjeux, figurent :

- des espèces de vertébrés et d'insectes majoritairement non menacées (61 %) et dont une partie fréquente les milieux humides (35 vertébrés et 55 insectes soit 40 % environ des 223 espèces retenues en tout) ; des taxons aussi divers que la Couleuvre vipérine, le Pipit farlouse, le Murin de Capaccini ou encore la plupart des odonates sélectionnés ;
- des habitats naturels issus de la directive « Habitats » dont plusieurs sont rattachés à la sous-trame humides (12 sur les 59 listés) ;
- des continuités écologiques d'importance nationale identifiées sur six cartes de France. Aucune de ces cartes n'est dédiée aux zones humides car la spécificité de ces milieux rendait la démarche difficile et non pertinente à cette échelle. En revanche, des zones humides ont été intégrées dans la carte relative à la migration de l'avifaune pour leur rôle primordial en tant que haltes migratoires.

1. Cf. « Schémas régionaux de cohérence écologique : où en est-on ? » In *Zones Humides Infos* n°86-87, 2015.

* MNHN-SPN : service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle.

Contact :
Romain Sordello
Service du patrimoine naturel
Muséum national d'Histoire naturelle
Courriel : sordello[at]mnhn.fr

Contacts :

Benoît Lecaplain

Animateur de la
maison du Parc
PNR des marais
du Cotentin et
du Bessin
3, Village des
Ponts d'Ouve
50500 Saint-
Côme-du-Mont
Tél. : 02 33 71 65 30

Courriel :
benlecaplain
[at] yahoo.fr

Franck Noël

Courriel : noelfranck
[at] yahoo.fr

**Sangsue Helobdella
stagnalis**

« des réservoirs de biodiversité
ou des corridors écologiques ou
les deux à la fois ».

Préserver la nature dite « ordinaire » autant que la nature « classée »

Parmi les zones humides, on
retrouve une palette diversifiée
de milieux d'échelle spatiale dif-
férente, depuis de vastes forêts

alluviales jusqu'à de petits points
d'eau temporaires disséminés au
sein du milieu agricole. Certaines
zones humides appartiennent
ainsi à la nature « non classée ». Pourtant, ces dernières consti-
tuent des relais indispensables
à la fonctionnalité globale d'un
territoire pour différents cortè-
ges d'espèces de faune comme
de flore.

Dans le cadre de la TVB – et
de manière originale au sein des
politiques de protection de la
nature –, une attention égale est
justement accordée à ces milieux
dits « ordinaires » et aux milieux
protégés. La TVB cherche en effet
à préserver et restaurer des conti-
nuités écologiques et s'intéresse
avant tout aux notions de fonc-
tionnalité et de perméabilité.

R. Sordello

L'inventaire permanent des « sangsues » de France



Photo : J.-F. Cart

Au printemps 2015, l'inven-
taire permanent des « sangsues »
de France (*Hirudinae*,
Branchiobdellidae)¹ a été officiel-
lement lancé.

Chacun peut faire avancer les
connaissances sur ce groupe
méconnu en récoltant les sangsues
lors d'inventaires (avec, si
possible, prise de clichés d'indi-
vidus vivants – ils peuvent
être conservés plusieurs jours
dans un bocal rempli d'eau –
puis alcoolisation si nécessaire),
quelque soit la nature « remar-
quable » du milieu.

Ensuite, après la capture, un
premier envoi de photographies
aux coordinateurs (cf. contacts)
peut être envisagé, ainsi qu'une
remise à l'eau des individus si
l'alcoolisation n'est pas utile. En
effet, plusieurs espèces peuvent
être identifiées à l'aide de bon-
nes photographies. Toutefois,
pour la plupart des espèces, un
examen sous une loupe bino-
culaire est obligatoire pour
l'identification.

Les personnes chargées de
suivre sur certains groupes
d'espèces peuvent utilement
contribuer à la connaissance en
menant des recherches ciblées :
Branchiobdellidae sur les écrevisses
indigènes ou exotiques et dans
leurs branchies, *Piscicolidae* lors
de pêches électriques ou de
prélèvements de poissons, ainsi
que quelques espèces inféodées
à la tortue Cistude ou au Discoglosse (amphibien).

Par ailleurs, la Sangsue médi-
cinale *Hirudo medicinalis*, espèce
quasi menacée selon la liste
rouge mondiale de l'UICN, fait
l'objet d'une enquête nationale
afin de mieux connaître cette
espèce patrimoniale. Elle est
notamment à rechercher dans
les mares et les étangs. Des
informations sur cette enquête
sont disponibles en ligne².

Un document de présentation
– adapté à la faune du Nord-
Ouest de la France – est égale-
ment disponible en télécharge-
ment³ (cf. ci-dessous). Il dresse
la liste de toutes les espèces pré-
sentes en France métropolitaine
et illustre quelques taxons.

B. Lecaplain et F. Noël

Disparition cumulée des cours d'eau et zones humides annexes en tête de bassin versant



En France, les cours d'eau en
tête de bassin versant représen-
tent entre 60 et 80 % du linéaire
total. Interagissant fortement avec
les zones humides, ces milieux
conditionnent en quantité et en
qualité les ressources en eau. Ils
contribuent aux processus d'épu-
ration, à la régulation des débits et
offrent des habitats d'une grande
biodiversité. Souvent considérés

comme des secteurs préservés, ils
subissent encore des pressions
majeures. Leur enterrement par
busage, leur drainage ou leur
comblement correspond au stade
ultime de dégradation de ces écosystèmes. Centaines
de mètres par centaines de mètres, ces cours d'eau
disparaissent avec leurs zones humides associées.
En Moselle (57), 232 km de cours d'eau ont disparu
à minima entre 1950 et 2004, essentiellement des cours
d'eau de rang 1 (partant de la source) et de moins de
1 000 m, à cause de l'intensification de l'agriculture'.
Les constats révèlent un impact cumulé significatif à
l'échelle nationale.

M. Le Bihan

1. M. Le Bihan, 2009. *L'enterrement des cours d'eau en tête de bas-
sin en Moselle (57)*. En ligne : onema.fr/IMG/pdf/2009_072.pdf

Contact :

Mikaël Le Bihan, technicien de l'environnement
ONEMA, Délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire
84, rue de Rennes – 35510 Cesson-Sévigné

1. inpn.mnhn.fr/espece/inventaire/T136_1
2. reserves-naturelles.org/actualites/a-la-recherche-de-la-sangsue-medicinale
3. zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/lecaplainnoel-manuel_hirudines_nofrance_v2_juillet2015.pdf

